24 janvier 2006 **06.302**

Question Pierre Bonhôte

Refroidissement du climat de collaboration avec MétéoSuisse?

Depuis plusieurs décennies, les relevés météorologiques de l'Observatoire cantonal font l'objet d'une diffusion publique gratuite auprès des milieux intéressés (agriculture, viticulture, sylviculture, énergie, bâtiment, industrie, presse, etc.). Ils sont également publiés sur le site Internet de l'Etat.

Le 23 décembre dernier, les abonnés à ce service ont reçu un message du directeur de l'Observatoire, précisant que "… suite aux nouvelles directives de MétéoSuisse, il nous sera impossible de fournir toute information météorologique. Dorénavant, chaque demande doit être adressée directement à MétéoSuisse, service client, Krähbühlstr. 8044 Zurich". Les relevés ne sont plus publiés sur le site de l'Etat depuis novembre 2005.

Le Conseil d'Etat peut-il nous préciser:

– sur quelles dispositions se base MétéoSuisse pour empêcher la diffusion cantonale par l'Observatoire des mesures qu'il effectue;
– qui finance les activités météorologiques de l'Observatoire;
– comment il apprécie les directives de MétéoSuisse et s'il entend vraiment s'y soumettre?